1 - Le délégué cantonal anime la vie locale sur son territoire

Actions collectives*(1)

Il est porteur d'un projet d'action collective en lien avec la protection sociale

Il contacte l'interlocuteur de la vie mutualiste qui étudie avec lui la faisabilité du projet : pertinence du thème, personne ressources, budget …

Le projet est présenté au comité départemental plénier pour validation

Il participe à la préparation de l'action et à sa réalisation

Actions individuelles

Il signale des situations sociales individuelles difficiles, des dossiers administratifs qui n'avancent pas …

Il contacte l'interlocuteur de la vie mutualiste qui prend en charge sa demande et intervient auprès des services de la MSA compétents …

Il est systématiquement tenu informé de la résolution du problème

Actions de représentation*(2)

Il participe aux manifestations organisées par la MSA ou des partenaires

* *voir les exemples dans les pages suivantes*

---

2 - Le délégué cantonal suit l'actualité de la protection sociale

Il s'informe ➡ Par « Bloc notes », le journal des élus, le site Internet de la MSA, les réunions cantonales …

Il se forme ➡ Il participe aux formations organisées à son intention par la MSA

---

3 - Le délégué cantonal fait vivre le mutualisme

L'Assemblée générale ➡ Il s'exprime lors de l'AG annuelle sur la protection sociale agricole et le fonctionnement de la MSA

Les élections MSA ➡ Il se mobilise lors de la préparation des élections MSA